



FONDS D'APPUI A L'INVESTISSEMENT DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

FINANCEMENT DES FEMMES DE LA DIASPORA

Dans le souci de renforcer l'entrepreneuriat des femmes de la Diaspora dans leurs pays d'accueil, le Président de la République a mis en place un Fonds spécial, dédié à la valorisation de leurs activités sur place.

Ce Fond ne répond pas aux critères de sélection et de financement du FAISE.

Pour bénéficier du financement des femmes de la diaspora

Il faut soumettre un projet d'investissement réaliste et viable économiquement au niveau de la Représentation Diplomatique ou Consulaire, en rapport avec l'Administration du FAISE, procède à la sélection finale des projets à financer.

Les modalités de remboursement du crédit sont définies dans un contrat d'engagement ou convention de prêt qui devra être approuvé(e) et signé(e) par chaque bénéficiaire avant la mise à disposition des fonds.

▪ CRITERES D'ELIGIBILITE

- Carte d'Identité Nationale et Carte Consulaire
- Contrat d'engagement de remboursement
- Descriptif impact direct du financement sur les activités courantes du business
- Descriptif impact socioéconomique du projet pour le Sénégal (Transferts, importations de produits du Sénégal)
- Capacité de remboursement
- Secteur d'activités innovantes
- Implantation géographique du business

▪ CANEVAS DES PROJETS

- Nom du responsable, Adresse et Identité
- Liste des membres du groupe (si c'est un projet en groupe) avec adresse et identités
- Patrimoine actuel.

▪ INFORMATIONS RELATIVES AU BUSINESS

- Présentation du business (historique, les atouts et points forts du business)
- Secteur d'activité, date de création, réalisation, atouts, problèmes rencontrés, capacité de remboursement, impact que le financement aura sur le projet.
- Montant sollicité
- Formulaire de requête de financement

▪ MODALITE DE MISE EN OEUVRE DU PRET

- La mise à disposition des fonds se fait dès signature de la convention de prêt par les parties en présence,
- Le différé de paiement est de 2 à **3 mois**
- La durée de remboursement du prêt est de 12 à 18 mois.
- Le taux d'intérêt est de 0 %,

▪ **FICHE D'ÉVALUATION D'ACTIVITES**

Prenoms et Nom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Email	
Pays d'accueil	
Nature du projet	
Localisation du projet	
Description du projet	
Expérience professionnelle liée au projet	
Partenariats liés à la mise en œuvre du projet	
Partenariats éventuels liés au projet	
Budget mis en œuvre pour le démarrage du projet	
Prévisions de recettes annuelles (des 3 dernières années au moins)	
Besoins en financement sollicité	
Nombre d'emplois envisagés	
Observations	



FONDS D'APPUI A L'INVESTISSEMENT DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

Fiche de renseignement sur les critères d'éligibilité

La présente fiche a pour objet de renseigner les sénégalais expatriés désireux d'investir au Sénégal sur les critères requis pour le financement de leurs projets.

1. Critères relatifs au projet

- Localisation du projet au Sénégal (les régions sont favorisées) ;
- Secteur d'activités : agriculture et agrobusiness, technologie de l'information et de la communication, tourisme - industrie culturelle et artisanat d'art, textile et confection, produits de la mer et aquaculture (transport, immobilier et commerce non éligibles) ;
- Nombre d'emploi créé (surtout chez les jeunes et les femmes) ;
- Viabilité économique du projet ;
- Impact socio-économique du **projet** sur le plan local (l'apport du projet aux populations) ;
- Financement plafonné 15 000 000 FCFA
- Taux d'intérêt = 6%
- Durée de remboursement = 5 ans
- Différé = 6 mois

2. Critères relatifs au promoteur

- Être Sénégalais de l'Extérieur (carte consulaire ou tout autre document prouvant le séjour à l'étranger) ;
- Compétences et expériences dans le domaine d'investissement (CV du ou des promoteurs) ;
- Engagement du promoteur (apport personnel 10%) ;
- Calcul du Taux de Rentabilité **Interne** du projet.
- Calcul la Valeur Actuel Net (VAN)
- Délai de Récupération du Capital
- Elaborer un dossier comprenant * Etude de faisabilité du projet en quatre (04) exemplaires,
- Une demande de financement adressée au Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

CANEVAS DE PROJET

I. PRESENTATION GENERALE :

1. Présentation du projet
2. Contexte et Justification du projet
3. Objectifs et résultats attendus
4. Description du Projet
5. Présentation du site du projet
6. Présentation du /des promoteur(s)

II. ETUDE DE MARCHE :

1. Description des produits
2. Analyse de la demande
3. Analyse de l'offre
4. Les prix de ventes
5. Les fournisseurs de matière première
6. La stratégie de distribution

III. ETUDE TECHNIQUE :

1. Le procédé technique de production
2. Description des constructions et aménagements
3. Description des équipements
4. Estimation des besoins en Fonds de Roulement
5. Coût total du projet
6. Plan de financement du projet (emprunt, apport de 10 %).

IV. ETUDE FINANCIERE DU PROJET :

1. Tableau des Investissements
2. Tableau des Amortissements
3. Tableau de Remboursement de l'Emprunt
4. Les Charges d'Exploitation
5. Les charges de personnel
6. Le tableau du chiffre d'affaires prévisionnel
7. Compte d'Exploitation Prévisionnelle
8. Calcul des ratios financiers :
 - a. La valeur actualisée nette
 - b. Le taux de rentabilité interne
 - c. Durée de récupération du capital.

V. IMPACT DU PROJET AU PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Impact du projet au plan économique
2. Impact du projet au plan social et environnemental

NB : tout projet non financé est à réactualiser au bout de deux (02) ans.

Pour toute personne qui veut étendre ou consolider son projet veuillez intégrer la partie suivante :

VI. ETUDE FINANCIERE DE L'ACTIVITE EN COURS :

1. Le bilan de l'activité
2. Les ratios de structures financières